



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session

Point 35 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Lettre datée du 12 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part de la profonde préoccupation du Gouvernement de la République de Cuba face aux graves événements qui se produisent dans la République bolivarienne du Venezuela.

Le Gouvernement cubain condamne très énergiquement le coup d'État qui a déposé le Président Hugo Chávez démocratiquement élu par le peuple vénézuélien, pendant l'exercice constitutionnel de son mandat pleinement reconnu par la communauté internationale.

Le Président Chávez a été déposé par l'emploi illégal de la force, détenu et mis au secret, en violation flagrante de la Constitution du Venezuela, des normes de l'état de droit et des instruments et mécanismes internationaux régionaux.

Le Gouvernement cubain a pris connaissance avec une profonde préoccupation de la déclaration publique du Procureur général du Venezuela Isaias Rodriguez, qui affirme catégoriquement que le Président Chávez n'a pas renoncé à la haute charge ni signé un document quelconque à cet effet, pas plus que le Vice-Président, à qui il appartient de lui succéder constitutionnellement, n'a été destitué par le Président. Le Procureur général a affirmé également que seule l'Assemblée nationale du Venezuela est habilitée à accepter une démission éventuelle du Président de la République et que le Président de ladite assemblée se trouve en troisième position pour succéder au Président, comme le prévoit la Constitution vénézuélienne.

Le Procureur général a dénoncé également le caractère arbitraire, illégal et inconstitutionnel du coup d'État et le fait qu'on ait empêché cette institution de communiquer avec le Président constitutionnel Chávez que le Bureau du Procureur général considère comme l'unique dirigeant légitime de ce pays.

* Également distribuée sous la cote S/2002/416.



La fille du Président Chávez a lancé un appel pathétique, après avoir pu parler par téléphone avec le Président, pour informer la communauté internationale que le Président constitutionnel n'a pas démissionné et qu'il est retenu et gardé au secret par la force.

Pour leur part, divers gouverneurs et chefs militaires ont dénoncé le coup d'État.

Entre-temps, les auteurs du coup d'État se livrent à une ignoble manipulation de l'information, afin d'empêcher la mobilisation de la communauté internationale et du peuple vénézuélien.

Le Gouvernement cubain demande la plus large mobilisation internationale et une action urgente et ferme des Nations Unies pour exiger le respect de l'intégrité physique du Président Chávez et pour que soient rétablis l'ordre constitutionnel et l'état de droit au Venezuela.

Le Gouvernement cubain dénonce devant l'ONU, la communauté internationale et l'opinion publique internationale le fait que l'ambassade de Cuba à Caracas est violemment assiégée, avec la complicité passive des auteurs du coup d'État, par des manifestants au nombre desquels se trouvent des représentants de l'extrême droite d'origine cubaine installés au Venezuela, qui entretiennent des relations étroites avec l'organisation terroriste Fundación Nacional Cubano Americana, installée à Miami.

Le personnel diplomatique cubain au Venezuela a reçu pour instructions de défendre, si nécessaire au péril de sa vie, l'intégrité de l'ambassade de Cuba à Caracas, reconnue dans les conventions sur les relations diplomatiques et dans d'autres instruments internationaux pertinents, et d'empêcher les provocateurs d'y pénétrer. Il est fermement décidé à le faire.

Le Gouvernement cubain rend les auteurs du coup d'État qui ont usurpé le pouvoir constitutionnel au Venezuela responsables de ce qui peut arriver à l'ambassade de Cuba et de l'intégrité physique ainsi que de la sécurité des diplomates cubains.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer de toute urgence le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Orlando **Requeijo Gual**